

COMMUNIQUE

Rouen, le 02/10/2026

L'Office national des forêts (ONF) va procéder à la régulation des sangliers dans le parc animalier de la forêt domaniale de Roumare. Cette opération permettra d'amener la population de cette espèce à un niveau compatible au bon fonctionnement écologique du parc.

Le parc animalier de Roumare s'étend sur 25 ha de forêt domaniale, et donne à voir des sangliers, cerfs et daims, en accès libre et gratuit pour ses visiteurs.

Le parc est autorisé par arrêtés préfectoraux du 19 octobre 1995 et du 4 février 2004, a présenté au public des animaux d'espèces non domestiques. Pour le sanglier, la capacité d'accueil maximale est fixée à 10 sangliers en présence simultanée, hormis les naissances de l'année.

Le sanglier est une espèce très prolifique ; sa population actuelle dans le parc animalier a largement atteint la limite de la capacité d'accueil de l'espèce. L'ONF a pu en dénombrer jusqu'à plus d'une quarantaine d'individus cet été.

La population de sanglier du parc ne peut croître indéfiniment, sans impact sur le bien être des individus, ni le potentiel risque sanitaire en cas de maladie. Cela pose également un problème en termes de pression sur le sol, nourricier des arbres. L'état actuel des arbres dans le parc est révélateur du déséquilibre constaté.

Au regard de cette situation et suite à une récente inspection des services de l'Etat en charge de la santé et de la protection des animaux, les forestiers de l'ONF vont procéder à une régulation des sangliers, par tir légal, avec le double objectif :

- de revenir à un niveau de population compatible au regard de la surface disponible pour les sangliers, et en conformité avec l'arrêté préfectoral de 2004 ;
- de ralentir fortement la reproduction naturelle ; cela permettra de mieux contenir la population en faisant appel le moins possible à la régulation.

*

L'ONF comprend l'émotion que peut susciter cette régulation auprès des amoureux des animaux et plus particulièrement de ceux du parc de Roumare. En absence de méthodes alternatives, elle reste néanmoins incontournable. Tout sera mis en œuvre pour la réaliser en toute sécurité et avec éthique.



A propos de l'ONF

Protéger et gérer durablement les forêts, agir pour le climat et la transition écologique, contribuer à l'attractivité et au développement durable des territoires, c'est préserver notre vie et celle des générations futures. Telle est l'ambition de l'ONF et de ses partenaires. Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'Office assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'ONF réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels, et propose des services aux collectivités et aux entreprises.